



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentants des médias

La Direction des services industriels de la Ville de Neuchâtel informe de la décision du Conseil communal de modifier la structure du prix de vente de l'eau potable sur le territoire communal.

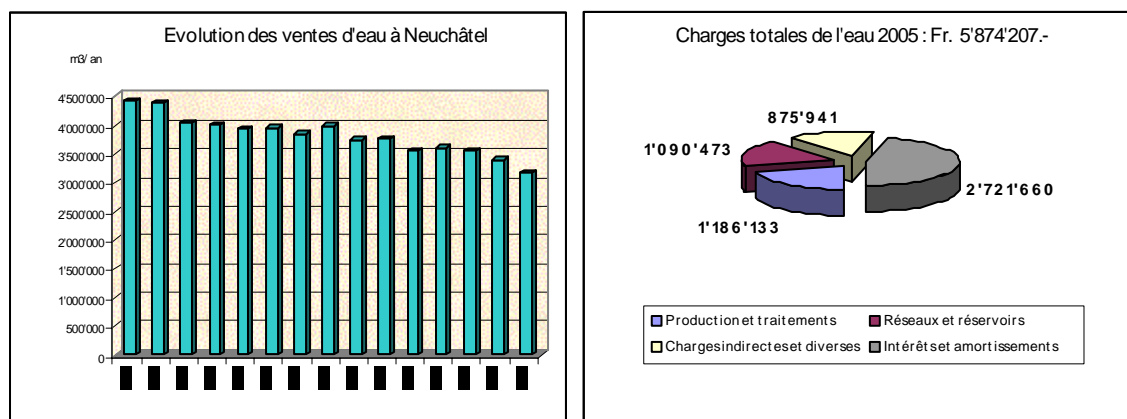
Nouvelle tarification de l'eau

L'eau est un bien précieux. Afin d'assurer la disponibilité de ce produit, chaque jour, en quantité suffisante et avec une qualité irréprochable, les Services industriels de Neuchâtel mettent à votre service leurs équipes compétentes.

Le Conseil communal de Neuchâtel veut unifier les tarifs en considérant le territoire de la Commune comme une aire de desserte unique, introduire une nouvelle redevance fixe qui tienne compte du potentiel de soutirage de l'installation en lieu et place de la redevance actuelle et finalement supprimer le tarif préférentiel accordé aux très gros consommateurs. Cette nouvelle structure des prix permet une réduction sensible du prix de vente de l'eau au m³.

La structure du prix de vente de l'eau est modifiée. Dès le 1^{er} juin 2006, le tarif de vente de l'eau à Neuchâtel comprend toujours une redevance fixe et un prix au m³. La nouvelle redevance fixe, calculée en fonction du calibre du compteur, reflète la participation aux coûts liés à l'accès aux réseaux; elle couvre une partie importante des coûts d'infrastructure (amortissements et intérêts). Le prix du m³ est abaissé et unifié sur l'ensemble du territoire communal et ne comprend plus de tarif particulier en cas de consommation importante.

Les coûts d'exploitation du domaine de l'eau augmentent en raison des investissements indispensables pour conserver la qualité des réseaux et des infrastructures entraînant des amortissements et des intérêts financiers supplémentaires. Malgré le contrôle sévère des coûts d'exploitation, le prix de revient du m³ d'eau augmente en raison de la diminution de la consommation, notamment grâce aux efforts de chacun en matière d'utilisation rationnelle de l'eau.



En conclusion, le nouveau mode de tarification de l'eau permet de stabiliser le prix de vente au m³ grâce à la prise en charge, par la redevance fixe, d'une partie importante des frais financiers (amortissements et intérêts). L'incidence de la diminution de la consommation qui, sans aucun doute, continuera est ainsi amoindrie et évite une augmentation systématique du prix du m³.

Redevance fixe

La redevance fixe est basée sur le calibre du compteur. Annuellement, elle s'élève à Fr. 50.- auxquels est ajouté le produit de 13 fois le calibre en millimètres du compteur. Elle est facturée même en l'absence de consommation. Toute fraction de mois compte pour un mois. La redevance fixe mensuelle par calibre de compteur s'élève à :

Calibre en mm	TVA exclue Fr./mois	TVA 2.4 % incluse Fr./mois
20	25.83	26.45
25	31.25	32.00
32	38.83	39.77
40	47.50	48.64
50	58.33	59.73
60	69.17	70.83
65	74.58	76.37
80	90.83	93.01
100	112.50	115.20
150	166.67	170.67

Prix du m³ d'eau potable

	TVA exclue Fr./m³	TVA 2.4 % incluse Fr./m³
Le prix applicable pour l'eau comptabilisée est :	1.21	1.24

Pour tous renseignements complémentaires:
M. François Dreyer, chef de la vente,
tél : 032 717 83 31

Neuchâtel, le 18 mai 2006